



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois de finances

Question écrite n° 34927

Texte de la question

M. Yves Simon appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Nouvelle constitution financière de l'État, la LOLF oblige chaque ministère à redéfinir son organisation et ses compétences en missions et programmes. Or la mise en oeuvre de certaines politiques publiques repose principalement sur des établissements publics administratifs ou autres, pour lesquels les implications de la LOLF en termes de gestion et d'organisation semblent négligées. En conséquence, il lui demande de dresser un premier bilan des études menées par le Gouvernement sur l'application de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances au sein des établissements publics dépendant de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Yves Simon](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34927

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1515